



AFFAIRES ÉTRANGÈRES

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le Point sur...

Entre juin et septembre 2012, la fédération Interco-CFDT a lancé une vaste enquête auprès des contractuels des trois versants de la fonction publique, relayée par la CFDT-MAE, l'opération GASCON (Garanties Spécifiques pour les Contractuels). 4 093 agents ont répondu, toutes fonctions publiques confondues (territoriale, hospitalière, Etat). Pour la fonction publique d'État (17,6 % des réponses), les ministères ayant répondu plus particulièrement sont : le ministère des Affaires étrangères, l'Éducation nationale, les Affaires sociales, la Justice et l'Intérieur. Pour le MAE, près de 270 agents ont répondu à cette enquête, dont on trouvera ci-dessous le dépouillement des réponses apportées.

Résultats de l'enquête sur les contractuels de la fonction publique – ministère des Affaires étrangères – Gascon

Denise Dariosecq
Nadine Monchau

CFDT-MAE

57, bd des Invalides 75700 PARIS

Tél. : 01 53 69 36 99

11, rue de la Maison Blanches 44035 NANTES

Tél. : 02 51 77 25 81

Mèl : cfdt.mae@diplomatie.gouv.fr

Site web : www.cfdt.mae.fr

Novembre 2013 – Numéro 1

LES AGENTS CONTRACTUELS ayant répondu à cette enquête représentent environ 13% des contractuels purs employés par le MAE, hors agents vacataires¹. S'il n'est donc pas possible de considérer leurs réponses comme nécessairement représentatives de l'ensemble de la catégorie d'agents à laquelle ils appartiennent, elles apportent un utile éclairage sur les préoccupations et les opinions exprimées.

Le **portrait-robot** qui se dégage de l'échantillon des réponses est celui d'un homme entre 30 et 50 ans, diplômé du supérieur, employé en CDD en catégorie A, dans une filière à dominante administrative, culturelle ou technique.

Il ne s'estime pas assez informé sur ses droits et compte pour cela principalement sur lui-même, avant, dans l'ordre, ses collègues, les syndicats, et la DRH.

Des éléments positifs : sa situation professionnelle correspond à sa formation, à ses responsabilités, à son ancienneté et à ses acquis professionnels.

Sans surprise, les axes prioritaires sur lesquels il souhaite des avancées en faveur des contractuels sont : les négociations et renégociations du contrat, avec à la clé prise en compte de l'ancienneté, de la formation, et progression de la rémunération; la lutte contre la précarité avec la possibilité d'obtenir un CDI ou d'accéder à la titularisation; le renouvellement abusif des CDD et la prime de fin de CDD; l'accès à la formation. La protection sociale est également une préoccupation forte.

En réponse à la question ouverte de ses priorités non citées dans les questions fermées, il met l'accent sur un sentiment d'iniquité de sa situation au regard de ses collègues titulaires ou plus récemment recrutés, sur le besoin de reconnaissance de ses services en termes de carrière, de rémunération et de stabilité d'emploi, sur l'inquiétude de l'avenir (chômage, retraite). Enfin, les thèmes de la souffrance au travail sont abordés à travers les contraintes horaires et le mauvais management notamment.

La CFDT-MAE remercie une fois encore les collègues qui ont bien voulu répondre à cette enquête dont les résultats confortent les axes sur lesquels elle fait porter ses revendications : la lutte contre la précarité, l'amélioration des droits et garanties de ces personnels et, à l'instar de l'ensemble des agents du MAE, la lutte contre les risques psycho-sociaux.

Nous formons le vœu que ce fascicule de la CFDT-MAE, comme la publication « le Point sur ... les contractuels » que notre syndicat produira dans notre prochaine édition, permettront de compléter utilement votre information.



¹ Les contractuels purs du MAE représentent un peu moins de 2000 agents